

Paris, le 18 septembre 2018

Objet : FCPI Partenariat & Innovation 2 – Cinquième distribution

Cher Investisseur,

Vous êtes détenteur de parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) PARTENARIAT & INNOVATION 2 (FR0010650614) géré par notre société.

Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés innovantes, le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 2 accompagne ces sociétés dans leur développement et a déjà réalisé plusieurs opérations de cessions.

Les dernières cessions ont permis au FCPI de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à sa cinquième distribution, d'un montant unitaire de **1,00€ par part A**

Compte tenu du nombre de parts que vous détenez, vous recevrez un montant de **Montant Distribué euros**. Avec cette cinquième distribution, s'ajoutant au versement de 4€ par part intervenu en janvier 2015, de 10€ par part en novembre 2015, de 2€ par part en juillet 2016 et de 0,60€ en octobre 2017, vous aurez perçu un montant de 17,60€ par part A, soit 110,00% du montant de votre souscription.

Cette distribution sera effectuée, **à partir du 20 septembre 2018**, par virement sur votre compte dans l'établissement bancaire qui détient vos parts ou, pour les porteurs en nominatif pur, par chèque.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, cette distribution fait l'objet d'une retenue à la source des contributions sociales au taux de 17,20%.

Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession des dernières participations détenues en portefeuille. Toutefois, l'optimisation de la valeur de vente des actifs cotés et non cotés nécessitera un délai complémentaire. En conséquence, dans le but de préserver l'intérêt des porteurs de parts, nous vous informons, dès à présent, que nous envisageons de prolonger la durée de vie du fonds jusqu'au 31 mars 2020, soit deux ans au-delà de la durée de vie réglementaire.

Une fois la totalité des participations cédées, les produits reçus seront reversés aux porteurs de parts dans le cadre d'une dernière distribution et le fonds sera liquidé définitivement.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Cher Investisseur, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe Small Cap